



# LA DÉ- CADE

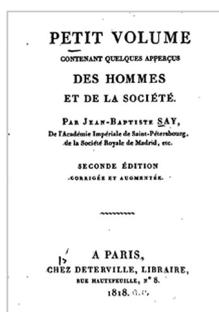
LA LETTRE DU CERCLE  
JEAN-BAPTISTE SAY

« Les lumières et la morale  
sont aussi nécessaires au  
maintien de la République  
que le fut le courage pour  
la conquérir. »

*Il nous l'avait bien dit*

février 2021

## « Les mauvais gouvernements se font mépriser et haïr »



**Alors que nombre de démocraties occidentales mettent entre parenthèses des libertés fondamentales et sont contestées par des régimes « illibéraux », de la lucidité et un peu d'optimisme de la part de Say :**

*« Tous les gouvernements, sans exception, les mauvais comme les bons, affectent les intentions les plus pures, les plus généreuses, les plus grandes. On fait des dilapidations en parlant d'économie, des guerres en protestant de son amour pour la paix, des spoliations par respect pour la justice, et des actes arbitraires au nom des lois. Aussi, je le vois, vous ne croyez plus à ces belles enseignes... »*

*Les mauvais gouvernements sont enduits d'une espèce de glu à laquelle viennent s'attacher l'avidité, la délation, le mauvais sens, tous les vices, et qui inspire un insurmontable dégoût aux bonnes intentions, aux vues droites, à la saine raison. Qu'arrive-t-il ? Les mauvais gouvernements se font mépriser et haïr ; mais ils ont pour eux les méchants, qui sont plus maniables, moins scrupuleux. Je me suis hasardé, une fois, de reprocher à Napoléon qu'il dépravait la nation. Rien ne peut rendre la finesse du dédain avec lequel il me répondit : « Vous ne savez donc pas encore que l'on gouverne mieux les hommes par leurs vices que par leurs vertus ? » Où cette prétendue habileté l'a-t-elle conduit ? Quel est l'avantage d'avoir pour soi les pervers ou les sots dont le règne n'a qu'un temps, parce que tout l'ébranle ; et d'avoir contre soi le bon sens, les lumières et la bonne foi, dont chaque nouvelle circonstance avance l'autorité, et dont le règne est le plus inébranlable, parce qu'il est fondé sur l'intérêt du plus grand nombre ? »*

Petit volume contenant quelques aperçus des hommes et de la société-1818 (2<sup>e</sup> édition)  
de Jean-Baptiste Say

---

## Analyse économique

février 2021

# Comment mesurer l'impact de la crise sur les entreprises européennes ?

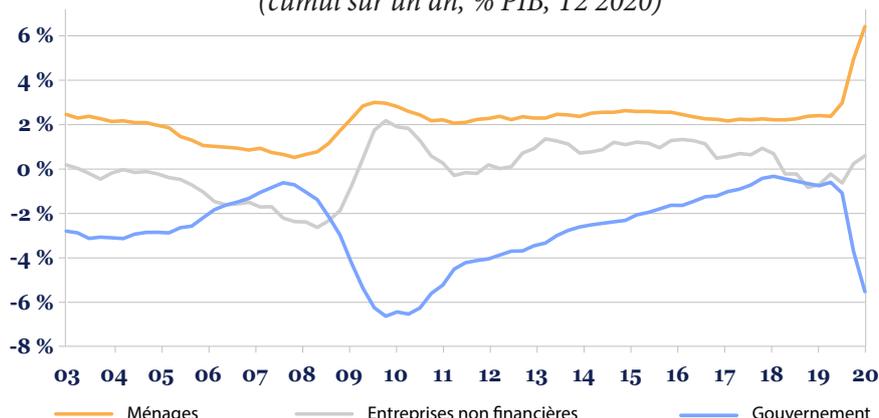
La publication des comptes sectoriels de la zone euro du troisième trimestre permet de se faire une idée de l'impact de la crise sur la situation financière des entreprises de la zone euro. Évidemment, ces données concernent l'ensemble des entreprises et masquent des divergences fortes entre les différents secteurs, certains étant très pénalisés par les mesures de restriction, d'autres bénéficiant en fait du contexte actuel.

Une manière d'évaluer cet impact est de regarder l'évolution du revenu disponible brut des entreprises, c'est-à-dire ce qui reste à une entreprise pour investir. Ce montant se calcule à partir de l'excédent brut d'exploitation auquel on retranche les loyers, intérêts, dividendes, impôts, contributions sociales payés. C'est en gros la capacité de l'entreprise à financer son investissement sans recours au financement externe, en capitaux propres ou en dette, grâce à ses propres flux de liquidités (cash-flow). Elle prend en compte les transferts publics aux entreprises, sauf ceux ayant trait à l'investissement.

Si l'on retranche de ce revenu disponible brut l'investissement (net des éventuelles aides afférentes), on obtient le besoin de financement que les entreprises doivent obtenir des autres acteurs financiers : lorsque ce solde est négatif, les entreprises doivent avoir recours à des apports de dette ou de fonds propres. C'est la mesure de la réelle évolution du bilan des entreprises. En effet, regarder seulement l'augmentation de la dette des entreprises masque le fait que celles-ci ont également accumulé des dépôts dans des proportions historiques.

Pour supporter la baisse de ressources d'activité liée à la crise de la Covid-19, les entreprises ont pu réduire leur investissement pour faire face, mais les données disponibles semblent montrer qu'au-delà de l'effet « mécanique » du confinement du printemps sur la production, elles n'ont pas trop eu recours à ce moyen. Finalement, à l'échelle de la zone euro, l'impact sur les entreprises est assez limité. Comme le montre le graphique ci-dessous, entre transferts publics et épargne forcée, c'est le bilan financier des ménages qui s'est le plus amélioré alors que celui des entreprises s'est à peu près maintenu.

### Zone euro : capacité (+) ou besoin (-) de financement des agents économiques (cumul sur un an, % PIB, T2 2020)



source : BCE

Pour résumer, dans les différents pays, l'action des pouvoirs publics a consisté à trois choses :

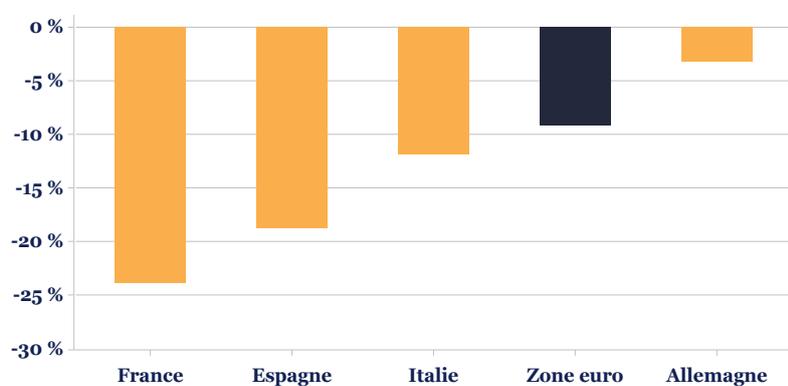
- 1- remplacer des revenus d'activité
- 2- se substituer aux agents économiques ou supprimer un certain nombre de dépenses (chômage partiel, loyers, cotisations sociales...)
- 3- assurer la liquidité via des prêts

Les deux premiers types de mesure voient leur impact reflété dans l'évolution du revenu disponible brut.

Ce revenu disponible brut était en baisse de 9% pour l'ensemble de la zone euro sur les neuf premiers mois de l'année par rapport à la même période en 2019. En 2003, 2009 et 2012, la baisse avait atteint 5 à 6%.

Cette évolution marque en fait des évolutions très contrastées au sein de la zone euro. Selon cette mesure, les entreprises françaises ont perdu 24% de leur revenu disponible brut contre seulement 3% pour les entreprises allemandes.

**Zone euro : revenu disponible brut des entreprises,  
T1-T3 2020 / T1-T3 2019**



source : BCE

Comment expliquer un tel écart ?

La perte d'activité en France, approximée par la baisse de la valeur ajoutée sur la période, est légèrement supérieure à celle de l'ensemble de la zone euro : 11% contre 8%.

En revanche, la perte d'excédent brut d'exploitation est bien supérieure : 21% contre 10%. En cause, le niveau moindre des marges en France qui, malgré leur amélioration récente, restent très inférieures au reste de la zone euro. En 2019, la marge opérationnelle des entreprises françaises était de 33% contre environ 43% en Allemagne, en Espagne et en Italie. C'est sans doute fort de ce constat que le gouvernement a nettement augmenté le niveau de soutien aux entreprises lors du deuxième confinement de novembre. Les données du quatrième trimestre montreront probablement une amélioration.

Aux États-Unis, où la baisse d'activité a été moindre, le soutien s'est concentré sur les petites entreprises dans le cadre du Paycheck Protection Program. Il a pris la forme de prêts ayant vocation à être transformés en subvention si les entreprises respectent certains critères, notamment de préservation des effectifs. La conditionnalité est suffisamment légère pour que ces prêts aient été traités comme du revenu dans la comptabilité nationale, notamment pour les travailleurs indépendants couverts.

Ces grands agrégats économiques cachent beaucoup d'hétérogénéité, mais il est compliqué de se faire une idée plus précise de l'impact sur les entreprises de la crise Covid-19. Les données microéconomiques manquent notamment pour les entreprises non cotées qui sont sans doute les plus touchées.

Mais il semblerait que l'impact soit finalement moins mauvais que ce que l'on aurait pu craindre. Les chiffres du quatrième trimestre montrent notamment un investissement dynamique dans les pays ayant publié des données détaillées sur le PIB (États-Unis et France). C'est peut-être un signe d'une santé financière des entreprises meilleure qu'anticipée.

Au-delà de l'impact de la baisse d'activité durant le régime de confinement, se posera surtout la question des entreprises qui ne retrouveront pas un niveau de génération de trésorerie suffisant par rapport à leur endettement lorsque l'activité retournera à la normale. On peut penser à certains secteurs déjà fragiles avant la crise du fait de tendances lourdes qui ont accéléré pendant la crise. S'il est beaucoup trop tôt pour lever les mesures de soutien à la production, une fois que l'activité reviendra à la normale, il faudra faire le tri pour éviter la prolifération d'entreprises « zombies ».

---

Notre point « Eco » du [mois de janvier](#) faisait la part belle à la citation d'un économiste éclairant nos lecteurs sur la nature des besoins et l'exclusivité qui devait rester au consommateur de les qualifier en « essentiels » ou secondaires et à l'interdiction qui doit être faite à toute autorité de s'y substituer au risque de compromettre nos libertés fondamentales. Dévoilons le nom de cet auteur : Raymond Barre, manuel d'économie politique PUF, 10<sup>e</sup> édition 1975, p13.

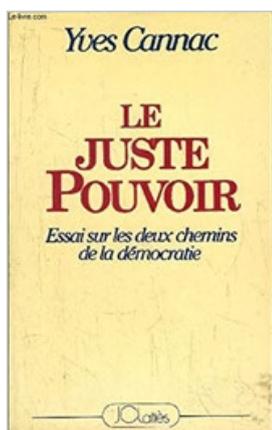
[Raymond Barre](#) (1924-2007), qui conduisit la libération des prix, sut mettre en œuvre certains raisonnements fondamentaux ne se rapportant pas qu'à la science économique, mais aussi à un système de valeurs d'une économie respectueuse des libertés.

Reçu 10/10

février 2021

« Une vérité appartient non pas au premier qui la dit, mais au premier qui la prouve. »  
(Traité 1<sup>re</sup> ed.)

## « Le juste Pouvoir » Yves Cannac J-C Lattès 1983



Alors que nos ministres, ayant fermé musées, cinémas et salles de spectacles se relaient pour nous vanter - à nous, enfants ignorants - les mérites de la lecture, nous promenons notre regard sur nos bibliothèques à la recherche de quelques vérités dans cette période qui semble en manquer tant. Et l'exercice actuel du Pouvoir semblant sonner faux comment ne pas rouvrir « Le juste Pouvoir » écrit par un grand commis de l'État ayant servi sous Giscard (1974-1981). Il ne s'agit pas de justice dans cet essai, mais d'appréciation sur ce qui est juste, davantage au sens scientifique : un raisonnement juste s'opposant à un raisonnement erroné. Après la victoire socialiste de 1981, l'auteur s'interroge sur ce que doit être le juste pouvoir en démocratie, c'est-à-dire l'équilibre entre ses prérogatives et l'autonomie des individus permettant d'atteindre les objectifs collectifs de paix et de prospérité.

Cet essai que nous avons relu reste d'une parfaite actualité, mais n'est malheureusement disponible que pour les amateurs de livres d'occasion. Nous proposons à nos lecteurs un résumé partiel dont l'auteur pardonnera l'incomplétude et les infidélités.

Cannac commence par nous rappeler la fable de La Fontaine « [le jardinier et son seigneur](#) » montrant que l'essence du politique est d'être puissant et glorieux, qu'importe ses réalisations, ce qui traduit son naturel hégémonique.

Il est intéressant de noter qu'un des premiers soucis de l'auteur pour une démocratie civile est d'assurer une information libre. L'information publique ne peut prétendre être indépendante du pouvoir politique (elle y est soumise économiquement et, malgré toutes les gesticulations, par les nominations) et l'information privée est elle-même soumise au phénomène de connivence (une particularité sociologique française), aux conflits d'intérêts comme à la dépendance d'actionnaires privés qui disposent d'un pouvoir économique trop lié à la sphère publique (armement, télécoms, travaux publics, etc.)

Le service public doit être au service du public. Un contre-exemple est donné par l'organisation de l'éducation nationale davantage conçue selon l'intérêt des enseignants plutôt que de celui des élèves ou des parents : une concentration d'heures de cours sur un nombre limité de journées, qui sature la capacité d'apprentissage des enfants, mais optimise la semaine et les congés des enseignants.

La conception autoritaire, condescendante du service public est riche d'illustrations nombreuses. Par ailleurs, l'action publique répond à la fois à la précipitation et à la lenteur. Cette précipitation se traduit par l'improvisation : « il faut bien faire quelque chose », en réaction à n'importe quelle information ou pression immédiate, et la lenteur par l'inaction. Le monopole public se justifie par l'intérêt général qui est en fait impossible à définir précisément sauf par ceux qui l'exercent ; définition éminemment subjective, mais qui donne le droit de faire payer.

Le rôle de l'État est pourtant d'assurer l'accès aux services publics plutôt que de produire le service lui-même. La concurrence n'empêche pas la réglementation, le contrôle, voire la subvention du service public. Elle permet l'autonomie de ceux qui l'exercent effectivement.

Le problème des entreprises publiques est qu'elles ajoutent des considérations politiques aux considérations professionnelles. Elles génèrent une confusion abusive entre le pouvoir et l'intérêt collectif. Le pouvoir ne peut pas servir et asservir, être inspecté et inspecteur, arbitre et joueur, défendre l'intérêt général et se soumettre aux intérêts corporatistes qui l'occupent.

S'agissant des entreprises privées, le salariat n'est pas seulement le risque du chômage. C'est la possibilité de trouver un emploi sans avoir besoin de le créer. C'est la faculté d'en changer, la garantie d'une rémunération fixe, une clause de limite de responsabilité : une combinaison liberté-sécurité qui est plus favorable que celle de l'entrepreneur. Et que dire de celle du salarié dont l'emploi est garanti à vie ?

Par ailleurs, l'État se veut protecteur, mais il doit faire face aux revendications qui ne sont pas toujours cohérentes avec les actions de ceux qui les portent. Les opinions et les comportements des citoyens ne sont pas ajustés.

Il faut souligner le manque de considération de l'État hégémonique pour ses propres finances, qui en dit long sur le respect qu'il a pour la propriété privée : il endette ses sujets et leurs descendants sans leur consentement éclairé.

Le pouvoir s'approprie pourtant plus de 50 % des revenus privés et on ne constate pas pour autant d'extinction de la pauvreté ni de progrès dans l'éducation. C'est simplement que la redistribution se fait en grande partie dans les mêmes tranches de revenus. Il décide ainsi à notre place de ce qui est bon pour nous et nous le fait payer cher. L'État dépense notre propre argent à notre place. Son principe n'est pas la justice c'est la tutelle. Il agit doublement : par l'asservissement il prend et par la subvention il crée la dépendance. Il serait donc indispensable pour le contrarier de monétiser les services publics, c'est-à-dire d'arrêter la gratuité et de ne la maintenir que pour les indigents.

Il importe donc de rétablir une proportion entre les devoirs -faibles- de l'État et le Pouvoir. Le citoyen demandait à être garanti contre les pouvoirs et se trouve face à un pouvoir omniprésent et omnipotent sans autres perspectives que de le remplacer au bout de quelques années par un autre pouvoir omniprésent et omnipotent, mais tout aussi incapable.

La compétitivité des entreprises qui financent en grande partie l'État Providence et interventionniste dépend de sa productivité. Pourtant, les excès de moyens paralysent. L'inflation législative et réglementaire, la complexité de l'organisation, la coexistence de la

---

pénurie et du gaspillage pèsent in fine sur le secteur productif. Néanmoins, le dépensier public, le planificateur, est naturellement – forcément - pénétré du caractère salvateur de sa dépense. « L'État n'est jamais riche et le peuple toujours gueux » écrivait Rousseau.

Ce pouvoir hégémonique dévie naturellement. Faute de pouvoir exercer effectivement, efficacement, l'autorité qu'il s'est attribuée, l'État en concède l'exercice à des partenaires opportunistes qui vont gonfler eux-mêmes à sa place : représentation paritaire, agence ou autorité « indépendante » qui ne rendent de comptes à personne, même pas à l'État. Et qui se voient dotée de moyens réglementaires, de contrôle et de jugement qui entrent en compétition avec l'État hégémonique sans même en avoir la légitimité démocratique.

En dépit des pistes que Cannac propose pour contrarier l'hégémonie, celle-ci semble avoir gagné la partie : après 40 ans, les maux diagnostiqués ont empiré. L'étatisation de la société, la politisation de l'État, la professionnalisation de la politique ont conduit à une forme de provincialisation, d'affaiblissement et d'affaïssement de la France que toutes sortes de classements confirment.

Il importe de retrouver un pouvoir véritablement démocratique : celui qui se donne la responsabilité constituante, mais non le droit d'agir. Bref, de protéger le jardinier de son « seigneur ».

---

---

Collé 0/10

février 2021

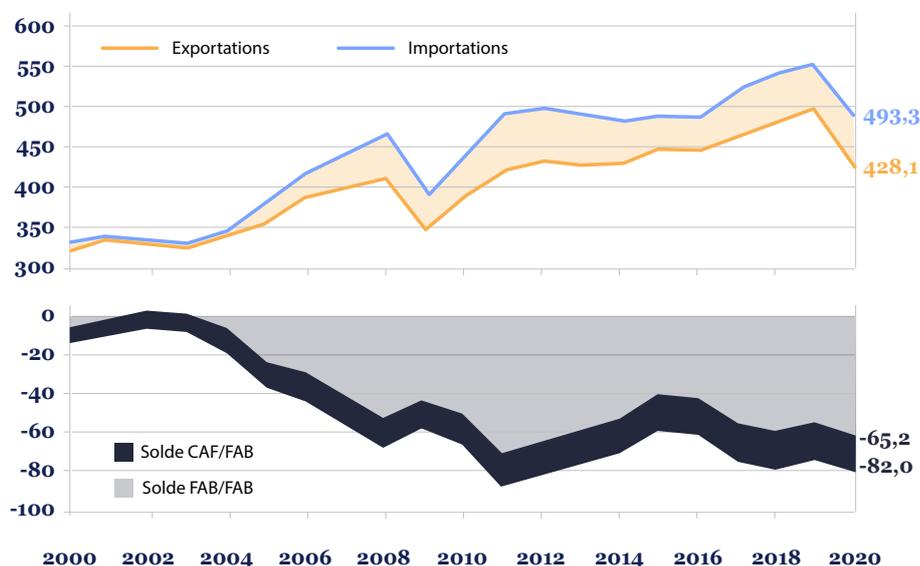
« L'économie : il y a peu de sujet sur lequel on se soit plus donné carrière pour déraisonner »  
(traité 1<sup>re</sup> ed.)

## Le déficit commercial de la France, témoin des maux de notre économie

Le premier graphique ci-dessous représente l'évolution de nos importations et de nos exportations, et le second l'écart entre les deux exprimé en milliards d'euros. Le déficit commercial s'élève en 2020 à 65,2 milliards soit une augmentation de plus de 7 milliards par rapport à 2019. Alors que de 1971 à 2000 nos échanges avec l'extérieur étaient assez équilibrés, connaissant des périodes de déficits et d'excédents, depuis 20 ans nous importons beaucoup plus de biens que nous n'en exportons. Dit autrement nous consommons beaucoup plus que nous ne produisons.

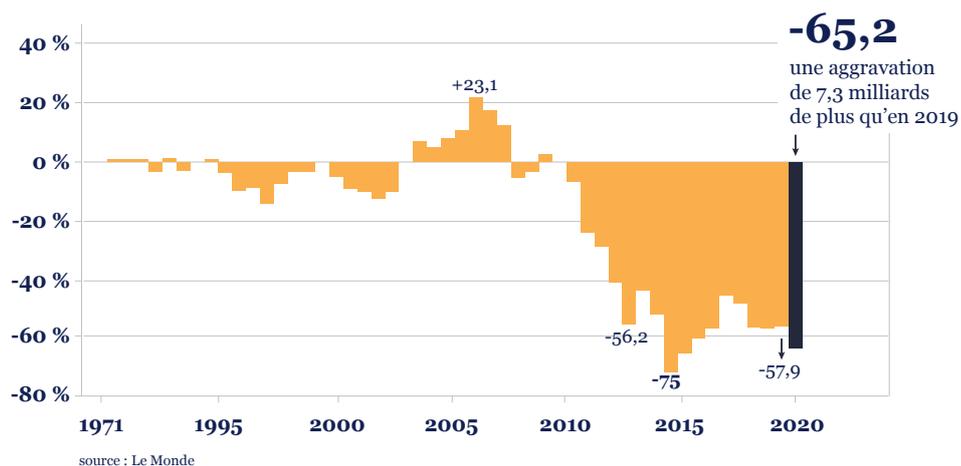
La baisse tendancielle de la production automobile en France, le choc sur l'industrie aéronautique, les pertes de parts de marché en agriculture, et la désindustrialisation du pays en matière de biens de consommation (textile, chaussure, papier, électronique, etc) expliquent l'ampleur et le caractère durable de ce déficit aggravé à chaque retournement de cycle qui affaiblit un peu plus nos capacités de production. Manque de productivité, perte de compétitivité, insuffisance d'innovation expliquent nos pertes de parts de marché dans le commerce international. Ce n'est pas que la faute à la Chine, même si nos échanges sont très déficitaires ; l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, la Suisse enregistrent des excédents commerciaux importants - y compris avec la France.

Évolution des échanges et du solde commercial Français, en milliards d'euros



source : DGDDI (y compris matériel militaire et l'estimation des données sous le seuil)

## Évolution annuelle de la balance commerciale de la France depuis 1971, en milliards d'euros

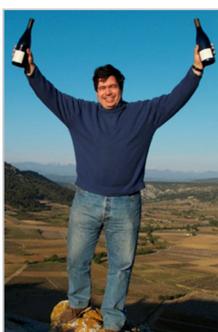


Ces déficits témoignent d'un appauvrissement relatif de la France par rapport à ses principaux partenaires. Ils ne sont qu'un symptôme. Les réduire ne pourra se faire qu'en repensant totalement nos objectifs collectifs : en donnant la priorité à une production compétitive et non à la consommation. Sauf à ce que la France soit un pays d'incorrigibles cigales...

*Parole d'entrepreneur*

février 2021

## Hervé Bizeul – Vigneron – Le Clos des Fées



Un vigneron, entrepreneur du temps long

L'école hôtelière d'abord, la passion du vin ensuite conduisent Hervé au titre de Meilleur Jeune Sommelier de France en 1981. Alors restaurateur à Paris, l'un de ses clients lui propose de prendre la plume pour lui, Jean-Pierre Coffe. Le voilà journaliste. S'en suit une collaboration de vingt ans sur l'écriture de livres et de productions multimédias, et une carrière de pigiste sur le vin et les produits agro-alimentaires. Plus un annuaire, Grappes. Hervé répond à l'appel insistant du Sud, au besoin de changer de vie, au besoin d'entrer dans le « faire ».

Il commence à faire un peu de vin. Dans son garage. Ou au fond d'une cave prêtée par un ami où malgré la fatigue et le désespoir, la gaieté, la passion et l'inconscience donnent naissance à un premier millésime 1998 chaud et sec, et permet à ses idées et ses méthodes, nouvelles dans la région, de proposer des vins uniques.

Le domaine fait aujourd'hui 45 hectares et produit 250 000 bouteilles, beaucoup de Côtes du Roussillon « Sorcières » et quelques vins plus compliqués, « Passat Minor », « Vieilles Vignes », ou encore le Sémillon « Un Faune avec son fifre sous les Oliviers »... Des productions portées par sa vision très « don Quichotte » que l'on peut changer les choses. Mais qui ne laissent jamais indifférents.

Et bien sûr la petite Sibérie, cadeau du ciel d'un vin exubérant provenant d'une parcelle traversée plus de 200 jours par an par un vent glacial venu du nord-ouest, et dont la dégustation laisse un souvenir inoubliable.

« Le Roussillon permet cela, en fait. Il n'y a que des handicaps ici, mais l'innovation, souvent, c'est de transformer les handicaps en avantages »

[www.closdesfees.com](http://www.closdesfees.com)

[www.lapetiteepicerieduclosdesfees.com](http://www.lapetiteepicerieduclosdesfees.com)

### 1) Pourquoi être devenu entrepreneur ?

Je ne suis pas certain qu'on le devienne. Je pense que c'est une affaire de génétique, de naissance en tout cas. On l'est ou on ne l'est pas, et ce souvent depuis l'enfance. On dit souvent entrepreneur « dans l'âme ». Voilà. C'est banal, mais j'ai l'impression d'avoir toujours été entrepreneur « dans l'âme ». Ah, et, aussi, le mot n'ayant rien de honteux dans ma bouche, un *commerçant*. À 10 ans j'aidais ma sœur employée d'un fleuriste à emballer des sapins de Noël, gratuitement. À douze, je vendais du muguet dans la rue le premier mai. À dix-huit je ratais de peu la « bourse Évian Badoit des jeunes talents » avec un projet déjà inscrit dans l'économie sociale et solidaire.

On a la *soif* d'entreprendre en soi. La fameuse *fibres*, celle qui fait d'une plante ce qu'elle est. L'envie, le besoin de créer, profondément. Après, on peut, on doit même, choisir le « type » d'entrepreneur que l'on aspire à devenir. Il y en a, à mon sens, plusieurs « races » comme il en est des chiens ou des chats et, comme dans la dernière pub pour HSBC, « nos différences sont notre seul dénominateur commun ». J'aime bien le modèle de Michel Albert, ce « capitalisme Rhénan », qui prône le partage du pouvoir, du savoir et de l'avoir, avec ce soupçon de paternalisme, passé de mode. Je suis fier de gérer en « bon père de famille ».

J'aime, je l'avoue, être un « petit » entrepreneur. Le radical-socialisme des Corbières, le respect de Jaurès pour les petits patrons, j'en suis proche, culturellement, politiquement, géographiquement, dans mon cœur et dans mes actes. Ça tombe bien car dans le vin, l'entrepreneur se heurte violemment à une force contre laquelle il ne peut rien : le temps long. Le temps de planter, d'accepter des saisons qu'on ne peut changer, le travail avec le vivant qui n'en fait qu'à sa guise, l'inertie terrifiante du monde du vin, seul modèle commercial ou le buveur fait toujours grand cas d'un classement fait en... 1855. Il faut être un peu fou pour entreprendre dans le vin. Où très sage. Je ne sais pas. En tout cas très patient. Accueillir. Ce n'est pas la qualité première de l'entrepreneur, j'en ai peur. Dans la vigne, c'est essentiel. Sinon on est très malheureux.

## 2) Le chef d'entreprise est-il le seul à entreprendre ?

Peut-il entreprendre seul... L'entreprise est pour moi une « Gestalt », une sorte d'être magique, hybride où des idées, des projets, des êtres humains, des folies et des raisons, de l'ordre et de la rébellion, des êtres et des machines se mêlent sans savoir jamais qui est essentiel, qui est à la source de la réussite. Je suis finalement plus un artisan qu'un entrepreneur. Je ne sais travailler qu'avec quelques dizaines de personnes, je ne saurais sans doute pas piloter un grand paquebot. Entreprendre, c'est « se mettre à faire ». J'aime cette définition. Se prendre en charge. Décider de son destin. Rêver son futur et se mettre en mouvement pour le réaliser. Alors non, bien sûr, bien d'autres métiers entreprennent. L'entrepreneur a choisi le risque individuel qui peut aller contre son intérêt, mais qui profite à la collectivité comme le décrit [Nassim Nicolas Taleb](#). Mais pour paraphraser le Ratatouille de Disney, « tout le monde peut entreprendre... ». À son niveau, à sa vitesse. Les artistes en tête.

## 3) Pour vous, qu'est-ce que la création de valeur ?

C'est la clé. C'est un « regard », éveillé, joyeux, joueur sur les gens, les choses, la société, le passé et le futur. Comme dans le journalisme ou la photo, un « angle », de vue, de décision. Une façon de voir les choses. C'est le réacteur de l'entrepreneur, ce qui fait la valeur avec la capacité à se projeter dans le futur, d'élaborer des scénarios qui se réaliseront ou pas. C'est ce qui fait notre richesse et notre décalage, parfois.

## 4) Quelles sont les trois ou quatre mesures à prendre pour améliorer le développement des entreprises françaises ?

Je n'aime pas me plaindre, ni critiquer sans proposer en même temps une solution alternative. Me vient à l'idée le « droit à l'erreur ». Voilà une mesure qui a profondément changé les rapports entre l'administration et les entreprises. Dans le vin, nous sommes soumis à tant de

normes... Nous fabriquons une drogue légale, hyper contrôlée, hyper taxée, détestée par les nouveaux pouvoirs hygiénistes et écologiques, et donc le vigneron est en permanence angoissé à l'idée d'avoir mal rempli un formulaire et non de ne pas voir démarrer son tracteur. Cette mesure simple a détendu l'atmosphère. Le droit à l'erreur a enlevé beaucoup de pouvoir à des administrations qui font régner une sorte de terreur, celle d'avoir fauté, même par maladresse. Changer cette forme d'hostilité, le mot est fort, mais juste, arrêter pour les fonctionnaires de nous voir comme des ennemis et devenir partenaires. Nous devrions être encouragés à produire plus de valeur, dont plus d'impôt. Il faut aimer ses vaches si l'on veut avoir du lait...

Et puis des banalités, j'en ai peur, sans doute cent fois citées... La stabilité de la Loi, ou une imposition acceptable, comme l'est la Flat Tax, un vrai progrès. Je vois les verres à moitié pleins, je trouve qu'on a progressé.

Un seul vœu, après avoir frotté la lampe ? Je crois que permettre aux entrepreneurs de pénétrer dans les écoles serait la chose la plus importante et la plus fructueuse. J'aimerais, moi qui ai quitté l'école à 15 ans puis y suis retourné ensuite pour m'épanouir dans l'enseignement technique, expliquer que la seule voie de réussite n'est pas L'ENA, mais que l'entreprise est un monde aussi coloré et luxuriant que celui d'Avatar, où tout le monde peut se réaliser. Parler aux enfants, mais aussi aux mères, pour qu'elles soient fières de leurs enfants futurs entrepreneurs...



---

février 2021

## POURQUOI « LA DÉCADE » ?

*« La Décade philosophique, littéraire et politique » cofondée par Jean-Baptiste Say en avril 1794 était publiée chaque décadi, dernier jour des trois décades qui rythmaient les mois du calendrier républicain. Selon l'affiche publicitaire qui soutint son lancement, son ambition était « d'instruire et amuser » !*

« La Décade », publiée sur internet 10 fois par an, autour du 10 du mois, sera l'outil de communication du Cercle Jean-Baptiste Say ([www.cerclejeanbaptistesay.com](http://www.cerclejeanbaptistesay.com)), parlera d'économie, tâchera d'instruire et tentera d'amuser... Tentez votre chance ! L'abonnement est gratuit et la diffusion repose sur la promotion des lecteurs. Hommage donc à la sagesse d'un révolutionnaire qui a si bien compris l'importance de la prospérité dans le développement et le maintien de la démocratie. Et si bien expliqué les conditions nécessaires à cette prospérité : la liberté, la propriété, l'échange, le travail. Sans entrepreneurs, point de prospérité et sans prospérité, point de solidarité !

Avec Jean-Baptiste Say comme guide et pédagogue, rappeler les principes fondamentaux de l'économie et expliquer simplement les mécanismes de création de richesse pour qu'ils puissent se remettre en marche dans notre pays, voilà l'ambition de la Décade.

---

---